

Comité d'accompagnement de Liège Trilogiport

Liège, le mardi 19 mars 2019

Réunion n° 28

Procès-verbal

Présent(e)s

Emile-Louis BERTRAND	Port autonome de Liège
Hélène THIEBAUT	Port autonome de Liège
Céline HELLEMANS	Service public de Wallonie, DGO 2
Marianne PETITJEAN	Fonctionnaire Technique, Service public de Wallonie, DGO 3, Département des Permis et Autorisations Liège
Viviane DESSART	Ville de Visé, Bourgmestre
Francis THEUNISSEN	Ville de Visé, Premier Echevin
Paul ERNOUX	Commune d'Oupeye, Premier Echevin
Marcel VAN DEN MEERSSCHE	Représentant de la population de la Ville de Visé
Jean-François VERJANS	Représentant de la population de la Ville de Visé
Thierry GREFFE	Représentant « <i>Comité Village Environnement Santé</i> »
Henri HUYNEN	Représentant ABSL « Les Bassis-Mosans »
Pol BEAUWENS	Représentant ABSL « Les Bassis-Mosans »
Emmanuel PORIGNON	DPW Liege Container Terminals

Excusé(e)s

Stéphan NIVELLES	Service public de Wallonie, DGO 2
Nicolas DELHAYE	Service public de Wallonie, DGO 3
Olivier VANSTIPELEN	Service public de Wallonie, DGO 3
Bénédicte DUSART	Service public de Wallonie, DGO 3 Département du sol et des déchets
Nicolas BOULANGER	Service public de Wallonie, DGO 3 Département du sol et des déchets
André DELECOUR	Service public de Wallonie, DGO 4
Bernadette MOTTET	Service public de Wallonie, DGO 4
Serge FILLOT	Commune d'Oupeye, Bourgmestre
Jean GEURTEN	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Thierry BRASSEUR	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Bert DE NIJS	WDP
Christophe RAVIGNAT	Jost Group
Pierre BIEMAR	Architectes BIEMAR - Architecte Jost Group
Michel MAJCHROWICZ	Représentant « <i>Comité Village Environnement Santé</i> »
Thibaut MOUZELARD	Inspecteur général f.f.

Changement(s)

Suite aux élections communales d'octobre 2018, il est à noter quelques changements au niveau des représentants des communes :

Oupeye

La Commune d'Oupeye est représentée par :

- M. Serge Fillot, Bourgmestre ;
- M. Paul Ernoux, Premier Echevin.

Visé

La Ville de Visé est représentée par :

- Mme Viviane Dessart, Bourgmestre ;
- M. Francis Theunissen, Premier Echevin.

Joint-Venture entre DP World Liège et Liege Container Terminal

→ Création de DPW Liege Container Terminals

Comme évoqué en décembre, afin d'offrir à leurs clients une offre de services améliorée pour les conteneurs dans l'arrière-pays, Tercofin (société gérant Liege Container Terminal) et DP World Inland ont décidé de joindre leurs forces à Liège en créant une joint-venture dans le cadre d'un accord d'achat d'actions. DPW Liege Container Terminals est représenté par M. Emmanuel Porignon.

Présentation Qualité de l'air

Nous accueillons également M. Guy Gérard, Responsable de la Cellule Qualité de l'Air, Direction de la Surveillance de l'Environnement de l'Institut Scientifique de Service public (ISSeP) et M. Benoît De Bast de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC) pour la présentation et commentaires des résultats des mesures d'analyse de la qualité de l'air de la seconde année (pour la période 01/01/2018 – 31/12/2018)



1. Approbation du PV de la réunion n° 28

Le PV est approuvé.

2. Informations complémentaires et diverses par le SPW – DGO 2

Néant.

3. Informations complémentaires et diverses par le/les divers concessionnaires

Néant.

4. Présentation et commentaires des résultats des mesures d'analyse de la qualité de l'air de la seconde année (pour la période 01/01/2018 – 31/12/2018) par M. Guy Gérard, Responsable de la Cellule Qualité de l'Air, Direction de la Surveillance de l'Environnement de l'Institut Scientifique de Service public (ISSeP) et par M. Benoît De Bast de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC) ;

M. Gérard nous présente les résultats des mesures d'analyse de la qualité de l'air ambiant dans la zone de Liège Trilogiport.

Les divers paramètres suivants ont été mesurés :

- a. Monoxyde d'azote (NO)
- b. Dioxyde d'azote (NO₂)
- c. Particules en suspension (PM 10)
- d. Particules en suspension (PM 2,5)
- e. Black Carbon (BC)
- f. Météo (direction vent, vitesse du vent, température, humidité)

a. Monoxyde d'azote (NO)

Il n'y a pas de valeurs limites. Les valeurs sont exprimées en $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Le monoxyde d'azote est mesuré dans 18 points en Wallonie. Ce sont des mesures prises en continu (rendement à plus de 90% sur une année). Le NO est un bon marqueur du trafic.

b. Dioxyde d'azote (NO₂)

Il peut être toxique. Il y a des valeurs légales et réglementaires de la Directive 2008/50/CE de l'Union européenne et il y a des valeurs de référence dont celles de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Pour l'année 2018, on peut constater que tant au niveau de la Directive 2008/50/CE qu'au niveau des recommandations OMS, la valeur limite annuelle a été respectée puisque celle-ci est inférieure à $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$. La valeur limite horaire de $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$ n'a jamais été atteinte.

c. Particules en suspension (PM 10)

Elles proviennent essentiellement du chauffage résidentiel, de l'industrie, du trafic, du résidentiel et de l'agriculture. Pour ces PM 10, il y a également des valeurs légales à respecter (valeurs de l'Union européenne) et des valeurs de référence de l'Organisation mondiale de la santé.

En 2018, la moyenne annuelle est inférieure à la valeur limite de la Directive et à la recommandation OMS. Huit dépassements de la valeur limite journalière de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ont été observés. Dès lors, la réglementation au niveau de la Directive 2008/50/CE est respectée (35 dépassements autorisés par année). Par contre, ce n'est pas le cas pour la valeur guide OMS puisque le seuil des trois dépassements annuels a été dépassé.

Ces dépassements ont lieu en hiver car le chauffage contribue plus aux émissions et les conditions de dispersion des polluants sont souvent plus défavorables.

d. Particules en suspension (PM 2,5)

Ce sont les particules dont le diamètre est inférieur à $2,5 \mu\text{m}$ – davantage toxiques.

Pour l'année 2018, on peut constater que la valeur limite de la Directive 2008/50/CE a été respectée puisque celle-ci est inférieure à $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$ mais pas la valeur-guide OMS de $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

En 2018, vingt-cinq dépassements de la valeur guide OMS journalière de 25 µg/m³ ont été observés.

Dès lors, la recommandation OMS (3 dépassements par an) a été largement dépassée. Il est à noter que c'est également le cas pour toutes les autres stations de l'agglomération liégeoise.

e. Black Carbon

C'est un indicateur de la présence dans l'air ambiant de particules carbonées issue de la combustion (suie, imbrulée de tous les phénomènes de combustion) et donc un indicateur pertinent du trafic. Il n'est pas réglementé.

Synthèse

Aucun phénomène de pollution particulier n'est à mettre en évidence au niveau de la station de Hermalle, qu'il soit en relation ou non avec l'activité de Liège Trilogiport. Le profil de « pollution » de cette station ne présente pas de singularités et est semblable à ceux observés pour les autres stations de l'agglomération liégeoise.

En ce qui concerne les valeurs limites définies par la Directive européenne 2008/50/CE pour la protection de la santé humaine, les résultats de l'année 2018 pour le site d'Hermalle-sous-Argenteau pour le dioxyde d'azote, les particules PM 10 et PM 2,5 ne montrent aucun dépassement tant au niveau des valeurs limites horaires (NO₂), que des valeurs journalières (PM 10) et annuelles (NO₂, PM 10 et PM 2,5).

En effet, huit dépassements de la valeur limite journalière de 50 µg/m³ ont été observés en PM 10 (sur les 35 autorisés par la Directive), aucun dépassement de la valeur limite horaire de 200 µg/m³ n'a été observé en NO₂ et les moyennes annuelles PM 10, PM 2,5 et NO₂ sont inférieures à leur limite spécifique qui sont respectivement 40 µg/m³, 25 µg/m³ et 40 µg/m³.

Les valeurs guides OMS sont respectées pour le NO₂ (valeurs guides horaires et annuelles) alors que pour les PM 10, seule la valeur guide annuelle de 20 µg/m³ est respectée. Effectivement, le seuil des trois dépassements par année de la valeur journalière de 50 µg/m³ a été dépassé. Pour les PM 2,5, les recommandations OMS (moyenne annuelle inférieure ou égale à 10 µg/m³ et le seuil des trois dépassements par année de la valeur journalière de 25 µg/m³) ne sont pas atteintes.

Le rapport annuel ainsi que la présentation complète et détaillée se trouvent en annexes 1 - 2.

5. Divers

A. Le Comité des Bassis-Mosans nous a fait part de divers points :

1°) *Quand les arbres crevés seront-ils remplacés ?*

Selon Mme Hellemans du SPW – DGO 2, les arbres seront remplacés avant le 15 avril 2019 au plus tard.

M. Huynen précise qu'il eût fallu remplacer les arbres durant la période automnale plutôt qu'au début du printemps (perte de croissance...).

2°) *On avait promis la rectification du merlon. Quid début des travaux ?*

Mme Hellemans précise que le projet de **rectification du merlon** n'a pas été approuvé dans le budget du Gouvernement wallon et a dès lors été reporté en 2020. L'étude du dossier sera réalisée en 2020.

Le SPW – DGO 2 a réalisé des plans et tracés. Pour correspondre aux exigences des routes, on doit arracher la moitié du merlon (ce merlon ne remplira plus sa fonction de mur anti-bruit et dès lors de protection acoustique).

M. Huynen demande à la Commune d’Oupeye de poursuivre ce projet.

Entretemps, Mme Hellemans précise que le SPW a décidé de mettre la voirie à sens unique. On ne pourra plus accéder à la voirie par la rue Marchand. Un sens interdit de la rue Marchand vers la voirie vers Haccourt sera apposé prochainement.

Mme Dessart s’interroge sur le placement d’un miroir (demandé par la Ville de Visé).

Le SPW – DGO 1 est contre le placement de miroirs. Cette mesure d’interdiction est provisoire (en attendant les travaux du merlon).

Mme Hellemans renvoie le courrier officiel de cette interdiction à M. Ernoux la Commune d’Oupeye.

M. Huynen demande l’élargissement de la voirie en vue de rendre l’accès pratique et fonctionnel et en vue de permettre la fluidité du transit. Mme Hellemans précise que ce n’est pas dans les projets.

3°) Quand va démarrer la construction de la station définitive du contrôle de l’air ?

Mme Hellemans précise que l’adjudication relative à la construction de la station définitive du contrôle de l’air a eu lieu la semaine du 11 mars 2019. L’analyse des diverses offres est actuellement en cours. L’engagement budgétaire est prévu au second semestre 2019. Le début des travaux sont prévus dès septembre 2019.

4°) Respect du permis : quand les engins utilisés sur la darse respecteront-ils le permis ? Idem pour la protection des riverains, rive gauche du canal Allée Verte à Haccourt.

M. Bertrand précise que l’attention de DPW Liege Container Terminals a été attirée à plusieurs reprises à ce sujet. Diverses réunions sont programmées avec la nouvelle société gérant le terminal à conteneurs. Cette problématique doit être suivie.

5°) Quand va-t-on installer des garde-corps sur les pontons ?

Mme Hellemans précise que des planches en bois ont été récemment placées à l’entrée des pontons afin que l’accès au ponton soit empêché pour le public.

6°) Sécurisation de l’escalier qui arrive sur la route entre les deux ponts : va-t-on (enfin) faire quelque chose ?

Mme Hellemans précise que l’escalier a été soumis à la Direction de la Sécurité des Infrastructures routières qui a examiné cette situation précise. Selon elle, il ne fallait pas installer de passage pour piétons à cet endroit précis (cela s’avèrerait davantage dangereux).

M. van den Meerssche précise que des groupes de marcheurs avaient suggéré le placement d’une rampe au milieu des escaliers.

M. Bertrand relaye cette demande auprès du SPW – DGO 2. Mme Hellemans s’engage à examiner ce dossier.

7°) Dans la presse, on lit qu'une dépense supplémentaire de 800.000 € va être engagée pour l'aspect rail (?). Peut-on avoir des explications sur les travaux à entreprendre et quand des conteneurs seront-ils transportés par rail plutôt que par camions ?

Le Port autonome de Liège travaille également sur la redynamisation du fret ferroviaire au sein de ses zones portuaires.

Afin d'assurer l'accès ferroviaire à Liège Trilogiport, divers travaux ont été réalisés récemment, à savoir :

- la réhabilitation du pont ferroviaire entre Monsin et Chertal ;
- la réhabilitation d'une voie ferrée sur le site de Chertal (Réceptionnés en janvier 2019, ces travaux ont été menés par le Service public de Wallonie et se chiffrent à environ 530.000 € hors TVA. Selon Mme Hellemans, les travaux ferroviaires de Chertal sont finalisés. Le réglage des contraintes doit toutefois être réalisé dans le courant du mois d'avril 2019).

Des travaux d'aménagement sont à présent nécessaires au niveau des voies ferrées sur le site de Liège Trilogiport proprement dit. Une étude d'extension du réseau ferré est réalisée et finalisée.

Les travaux ferroviaires vont être entrepris sur la plate-forme même. La fin des travaux est prévue pour fin 2019.

8°) Toujours dans la presse, on peut lire que de nouveaux investissements vont arriver en plus des deux hangars de stockage. Peut-on avoir quelques explications ?

Les terrains logistiques sont dédiés à l'accueil d'entreprises. Diverses offres sont parvenues au Port autonome de Liège et font l'objet d'une analyse. Le développement poursuit son cours et nous espérons annoncer de nouveaux investisseurs.

9°) Affaire JOST GROUP. Il y a lieu de laisser la justice faire son travail. Il n'empêche diriger, c'est prévoir. Le PAL a-t-il un plan B ? Et quid des garanties accordées aux autorités publiques quand Jost Group a repris la concession de 50 ans qui avait été accordée aux allemands ceux-ci ayant vu leur concession prolongée de 30 à 50 ans juste avant la cession à Jost Group.

Le dossier de Jost Group est actuellement en justice qui elle seule doit se prononcer à ce sujet.

B. Divers

M. Verjans s'interroge si Jost Group utilise le terminal à conteneurs pour l'acheminement de leurs conteneurs par la voie d'eau.

M. Bertrand confirme cette information.

M. Ernoux mentionne toujours la problématique de l'éclairage sur le pont d'Hermalle qui ne fonctionne toujours pas.

Mme Hellemans précise que la problématique est prise en considération mais cela prend un certain temps.

M. Ernoux mentionne que la barrière (côté pont d'Hermalle) est régulièrement ouverte. Les camions de chez Jost Group passent par la rue principale d'Hermalle-sous-Argenteau. Il propose de verbaliser prochainement les camions entrant par cette entrée.

M. Huynen précise que les portiques de la voirie de liaison ont été défoncés après deux jours.

M. Ernoux regrette et déplore l'absence fréquente de représentant de JostGroup au sein du comité d'accompagnement.

6. Périodicité des réunions du Comité d'accompagnement

La périodicité des réunions du Comité d'accompagnement est évoquée. La plupart des membres du Comité d'accompagnement confirment leur souhait de maintenir quatre réunions par année.

7. Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité d'accompagnement se déroulera le mardi 18 juin 2019 à 18 heures.



Emile-Louis Bertrand
Directeur général

Annexes:

- (1) Le rapport « Site d'Hermalle-Sous-Argenteau : surveillance de la qualité de l'air ambiant dans la zone du Trilogiport (Rapport annuel 2018)
- (2) La présentation des résultats au Comité d'accompagnement TRILOGIPOINT de ce 19 mars 2019.